

Impôt sur le revenu

M. Riis: De votre côté.

M. Orlikow: Je ne veux pas prolonger le débat mais je n'aime pas que le ministre me fasse la leçon alors que j'ai pris peut-être 15 minutes la semaine dernière et cinq ou dix minutes aujourd'hui. D'abord, que le ministre sache que les députés de mon parti n'ont pas critiqué et ne critiqueront pas le gouvernement à cause de l'ampleur du déficit. Si le déficit contribue à améliorer la production et à créer de l'emploi, nous ne dirons pas qu'il est trop élevé.

En second lieu, si le ministre a répondu à une question d'une manière qui ne nous satisfait pas, ce n'est pas parce qu'il va la répéter une, deux, quatre ou 20 fois, que nous allons finir par l'accepter.

Enfin, si le ministre affirme qu'il ne peut faire davantage justement à cause de l'ampleur du déficit, je trouve son argument plutôt étrange. Quand on prête à des entreprises qui veulent accroître leur production et lancer de nouveaux projets, les bénéficiaires qu'elles en retireront vont leur permettre de rembourser leurs prêts. Le fait d'accroître le déficit pour aider ces entreprises ne devrait pas nous inquiéter. Mais quand nous prêtons à des sociétés aux prises avec de graves difficultés financières—et je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire—il est probable qu'une bonne partie d'entre elles ne seront pas en mesure de nous rembourser. Dans ces cas-là, il est fort probable que le gouvernement perdra de l'argent, que les prêts ne seront pas remboursés, que le déficit sera accru d'autant. Je ne comprends pas du tout le ministre et je suis certain que les petits exploitants qui auraient besoin de l'obligation pour développer leur entreprise, ne le comprennent pas non plus.

M. Cosgrove: La question, monsieur le président.

M. Riis: Monsieur le président, j'ai deux brèves questions. Le ministre est un peu trop prompt à dénoncer les critiques de l'opposition. Cependant, nous ne nous en étonnons pas, car ce bill ferait l'objet des mêmes critiques, peu importe qui le présenterait. Le ministre a-t-il reçu des lettres d'appui de la part de comptables et d'avocats fiscalistes? Lui a-t-on dit que le bill arrivait en temps opportun et que c'était un bon bill? Cela m'étonnerait qu'il ait reçu un abondant courrier en ce sens. En réalité, ma question est double. Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils effectué des recherches pour déterminer qui sont les principaux bénéficiaires du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, ont-ils cherché à savoir qui profitait le plus des exonérations fiscales et de l'aide accordées aux petites entreprises?

A mon avis, une fois que les taux d'intérêt ont atteint un certain seuil, il est indéniable que ce sont les banques qui profitent le plus des avantages fiscaux découlant de ces obligations. Le ministre peut-il le confirmer ou le nier?

M. Cosgrove: Notre analyse est différente, monsieur le président. Elle montre que c'est l'emprunteur, aux termes du nouvel article proposé dans l'amendement à l'étude. Grosso modo, 60 p. 100 de l'argent est allé à des agriculteurs et à des pêcheurs, et le reste au secteur de la petite entreprise. Toutes les projections du ministère en ce qui concerne les taux d'intérêt démontrent que l'emprunteur est le principal bénéficiaire.

M. Riis: Voici ma dernière question au ministre: deux milliards de dollars ont été prêtés aux termes du programme de

l'obligation pour la petite entreprise, et je veux savoir quel a été le gain financier des banques canadiennes, sous forme d'impôts qu'elles n'ont pas été obligées de payer?

• (1640)

M. Cosgrove: Monsieur le président, on me dit que ce n'est pas une somme considérable.

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais en terminant exprimer ma très vive inquiétude, car un programme nettement avantageux pour les banques à charte au Canada, dans une plus ou moins large mesure, selon ce qu'on veut bien avouer ou calculer, et le fait que le ministre affirme n'avoir aucun chiffre quant au financement d'un programme gouvernemental par les contribuables canadiens, ni aucune idée de la mesure dans laquelle les banques au Canada ont bénéficié de ce programme nous portent à croire que les pratiques fiscales sont très relâchées. Les contribuables canadiens aimeraient certes savoir dans quelle mesure ils subventionnent les banques à charte?

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'ai dit que je n'avais pas ces chiffres à ma disposition, autrement je les communiquerais au député. Mais à qui veut-on en faire accroire? Nous savons que le député déteste les banques. Nous savons que son parti a refusé de participer à une analyse des banques et de leurs profits l'an dernier, analyse effectuée par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Young: Ce n'est pas exact.

M. Cosgrove: Des représentants de son parti ont quitté les lieux avant la fin de l'étude. Nous savons d'où vient le député. Je peux lui fournir ces chiffres. Je peux dire au député que d'après l'analyse, le principal bénéficiaire a été l'utilisateur. Je lui fournirai des chiffres indiquant quels sont les avantages dont jouissent les banques. Toutefois, ce n'était qu'une partie de l'étude plus étendue effectuée par des députés, sauf ceux de son parti. Je lui communiquerai ces chiffres.

M. Riis: Monsieur le président, je veux bien rappeler au ministre qu'il n'a participé à aucun aspect de l'enquête sur les profits des banques, tandis que les députés néo-démocrates ont participé à l'analyse entière, sauf durant la rédaction du rapport définitif lorsqu'il est devenu parfaitement évident que les députés conservateurs et libéraux, agissant pour ainsi dire à titre de porte-parole des banques du Canada, étaient disposés à les disculper complètement, et nos prédictions d'alors se sont maintenant réalisées. Les banques avaient affirmé que leurs profits constituaient une anomalie, qu'il y avait erreur, qu'ils n'étaient qu'une petite fluctuation dans la courbe de leur rendement général. En ce premier trimestre de 1983, alors que tous et chacun des secteurs de notre économie sont à plat, on remarque qu'un seul voit ses profits augmenter de 41 p. 100 et c'est celui des banques. Autrement dit, nous pouvons qualifier cette enquête de mise en scène et de foutaise, car c'est exactement ce qu'elle est. Avant de s'en prendre à nous, de ce côté-ci, et de formuler la moindre critique, le ministre ferait bien de se demander où il était lorsque l'enquête a eu lieu, et de vérifier les faits.